



DURÉE

Une demi-journée (3h)



DATE(S)

à définir



HORAIRES

à définir



LIEU

à définir

Les Lignes Directrices de Gestion



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Comprendre les objectifs des lignes directrices de gestion (LDG) et les attentes du législateur,
Connaître les contenus des LDG à intégrer et adapter à sa politique "ressources humaines",
Identifier les éléments existants au sein de sa collectivité à partir desquels construire ses LDG,
Connaître les règles de procédures, de publicité et de communication des LDG



PUBLIC VISÉ

Maire, DRH, gestionnaires RH, secrétaires de mairie, DRH, DGS, RRH, responsable de service, élus



PRÉREQUIS

Disposer des connaissances de base en matière de gestion des carrières et d'un compte sur le portail d'applications CDG88



CONTENU

La portée juridique des lignes directrices de gestion
Les éléments à prendre en compte dans les critères relatifs à l'avancement et la promotion
Les risques juridiques de certains critères : critères illégaux et discrimination
Les obligations en matière de consultation et de communication



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Apports théoriques / Échanges de pratique / Mise en pratique sur le portail LDG du CDG

Moyens techniques :

Salle équipée, ordinateurs avec accès internet, vidéoprojecteur, paperboard

Moyens d'encadrement :

Responsable Instances Paritaires

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la feuille d'émargement par 1/2 journées

Évaluation et certification le cas échéant :

Réalisation des LDG via le portail du CDG
Questionnaire de satisfaction
Attestation de fin de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel